

Dialogue de Lomé : des accords pour les réfugiés

Administrateur LJDP — 15 September 2026 — 2 min de lecture



Unhcr_accords

Le Dialogue de Lomé débouche sur des avancées concrètes pour la sécurité régionale et la protection durable des réfugiés burkinabè.

Du 9 au 11 septembre 2026, Lomé a accueilli une session ministérielle consacrée à la sécurité nationale et aux réfugiés. Les cinq États parties au Dialogue de Lomé ont participé aux travaux. Il s'agit du Togo, du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire et du Ghana.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, HCR, a également pris part aux échanges. Le Niger et le Mali étaient invités comme pays observateurs. Cette participation a élargi les échanges entre les pays du Sahel et ceux du Golfe de Guinée.

Un engagement politique renouvelé

Les trois jours de travaux ont abouti à la signature d'un communiqué final. Les ministres des cinq États parties ont apposé leurs signatures au document. Ils ont ainsi renouvelé leurs engagements dans le cadre du Dialogue de Lomé.

Cette étape renforce la coopération régionale face aux défis sécuritaires et humanitaires. Les États souhaitent transformer le dialogue politique en mécanismes concrets de coopération. L'objectif consiste également à rechercher des solutions durables pour les réfugiés burkinabè.

Trois accords tripartites conclus

Trois accords tripartites ont également été signés au terme de la rencontre. Ils associent le Burkina Faso, le HCR et trois pays accueillant des réfugiés burkinabè. Il s'agit du Bénin, du Ghana et du Togo.

Les concertations se poursuivent entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire. Elles doivent préparer la conclusion d'un accord tripartite avec le HCR. Cette perspective pourrait renforcer davantage le dispositif régional de protection des réfugiés.

Sécurité, protection et solidarité

La rencontre intervient dans le contexte du 75e anniversaire de la Convention de 1951. Le colonel Hodabalo Awaté a insisté sur la complémentarité entre sécurité et protection.

Le ministre de l'Administration territoriale, de la Gouvernance locale et des Affaires coutumières a résumé cette approche. « La sécurité est une condition de la protection », a-t-il déclaré.

Il estime également qu'une protection organisée, structurée et accompagnée contribue elle-même à la sécurité. À Lomé, les États ont ainsi réaffirmé leur volonté de conjuguer sécurité, protection et solidarité régionale.